

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE  
de DOMÉRAT

L'an deux mille quatorze, le dix huit septembre,  
le Conseil Municipal de la Commune de DOMÉRAT, assemblé au lieu  
habituel de ses séances, au nombre de vingt-cinq, en session ordinaire  
sous la présidence de Monsieur MALBET, Maire, en suite de la  
convocation faite par M. le Maire de ladite commune, le 11 septembre  
2014.

Nbre de conseillers  
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 25  
Votants : 29

Présents : Mrs MALBET..BOIN..Mme JOUANNIN..Mr BOY..Mme  
LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mme CHAPON..Mrs BUVAT..HENRY..  
M LIMOGES..LE GOUX..P LIMOGES..PEYRONNET..Mmes  
LEPINEUX..FAUCHARD..CAQUIN..Mr CORREIA..Mme GOZARD..  
Mr DUFLOUX..Mmes LEBOURG..BONNICI..GESSET..Mrs ANDRES..  
LEFEBRE..Mme AURAT.

Date de l'affichage de la  
convocation :

11 septembre 2014

Secrétaire de séance : Mme LEBOURG.

Ayant donné mandat de procuration : Mme BOURDIER à Mr MALBET,  
Mme DUPUY à Mr HENRY, Mme NEBOUT à Mr BOIN, Mme JUILLARD  
à Mme GESSET.

Date de l'affichage à la  
porte de la Mairie du  
compte rendu de la  
séance :

29 septembre 2014



L'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales impose la  
création, dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, d'une  
commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées  
(CAPH).

Présidée par le Maire, cette commission est composée des représentants  
de la commune, d'association d'usagers et d'associations représentants  
les personnes handicapées.

Cette commission exerce 4 missions :

- Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti  
existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal,
- Elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en  
accessibilité de l'existant,
- Elle organise un système de recensement de l'offre de logements  
accessibles aux personnes handicapées.

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter la composition conformément  
au document ci-annexé.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

**Fait sienne** la proposition du Maire.

**OBJET** : Création de la  
commission "Accessibilité  
pour les personnes  
handicapées".

140918-02



Pour extrait conforme au registre,  
Légalement signée par le Maire,  
Maire MALBET.



**Commission communale sur l'accessibilité des personnes handicapées**

Noms	Adresses
Monsieur Marc MALBET, Président	4, rue des Gandoux
Madame Josiane CHAPON	51a, avenue Albert Poncet
Monsieur Christophe BOIN	3, rue du Forgeron
Monsieur Joël LEFEBRE	13, impasse Vincent Scotto
Monsieur Joseph CORREIA	Chemin des Beauvaisies
Monsieur Michel LIMOGES	9, rue des Myosotis
Madame Geneviève FAUCHARD	5, Chemin de Closelles
Madame Dominique NEBOUT	82, rue Joliot Curie
Madame Isabelle JUILLARD	139, rue Louis Ganne
Monsieur Frédéric PARPEIX	7, Chemin Saint Vincent
Mr et Mme BARBIER	13, impasse Pablo Picasso
Madame Catherine BRIAULT et son fils Mickaël	2, Place du Petit Treignat
Madame Katy PUCCETTI	2, Chemin de la Vallée